



## Adhésion - Elève

### A qui s'adresse cette procédure d'adhésion ?

Tout élève d'une école de Shiatsu affiliée à l'UFPST et souhaitant adhérer à l'UFPST.

### Procédure d'inscription :

Afin de pouvoir adhérer à l'UFPST, il convient de :

- S'inscrire auprès du secrétariat de l'UFPST par l'envoi de la feuille d'inscription ci-jointe accompagnée du règlement (voir tarif ci-dessous) ;

**Tarif :** 40 € par chèque à l'ordre de « UFPST »

NB : Conformément à notre règlement intérieur, un élève qui, à l'issue de sa formation, est reçu à l'examen de Shiatsu Thérapeutique de son école peut automatiquement adhérer en tant que praticien de l'UFPST, sur présentation d'une copie de son certificat de fin d'études.

De plus, la 1ère année d'adhésion en tant que praticien est offerte, **sous réserve** d'avoir cotisé en tant qu'élève, au minimum 2 ans.



## FICHE D'INSCRIPTION ELEVE

Nom : \_

Prénom : \_

Date de naissance : \_

Adresse : \_

Tél : \_

Mail : \_

Ecole de Shiatsu/Ville : \_

Je désire un reçu fiscal pour le règlement :

Je reconnais avoir pris connaissance du Code de Déontologie de l'UFPST, et en accepter les principes.

Date : \_

Signature : \_

Inscription et règlement à retourner à :

UFPST – Laurence VILLEVALOIS – 64 Quai du Point du Jour, 92100 Boulogne Billancourt